

Politique environnementale de la MRC de Memphrémagog

Dans le cadre de sa volonté d'adhérer aux principes qui sous-tendent le développement durable, la MRC de Memphrémagog adopte une politique environnementale appelée à guider sa gestion. La MRC considère que la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources doivent être prises en compte dans l'ensemble de ses activités quotidiennes.

Pour ce faire, la MRC de Memphrémagog s'engage, de façon progressive et continue, à diriger ses activités dans le respect des bonnes pratiques environnementales et à faire la promotion du développement durable par le biais de gestes concrets.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC de Memphrémagog s'emploiera à :

- Intégrer dans les activités des différents comités les principes environnementaux, sociaux et économiques inhérents au développement durable;
- Appliquer dans ses activités le principe de réduction des déchets;
- Privilégier la réutilisation et le recyclage des matériaux;
- Limiter l'impact environnemental de ses activités en faisant une bonne gestion des ressources et en choisissant, lorsque possible, des produits écologiques et durables.

La mise en œuvre du présent engagement relève du comité de développement durable de la MRC de Memphrémagog. Toutefois, chaque membre du conseil, la direction ainsi que le personnel de la MRC doivent mener leurs activités de façon responsable afin de concrétiser cet engagement.

Roger Nicolet
Préfet de la
MRC de Memphrémagog

Pierre A. Levac
Président du comité
de développement durable

Mise en œuvre de la Politique environnementale de la MRC de Memphrémagog





Afin de concrétiser l'engagement pris dans la *Politique environnementale de la MRC de Memphrémagog*, la contribution de chacun est nécessaire.

En effet, c'est par de petits gestes faits quotidiennement et les efforts de toutes les personnes impliquées dans les activités de la MRC que la politique environnementale prendra tout son sens.

La mise en œuvre de ces engagements passe d'abord par la hiérarchisation du principe des 3R et par l'application de critères d'achat.

La **réduction à la source** permet une gestion économique et facilement applicable. Il suffit simplement de porter une attention particulière à nos habitudes de consommation. La réduction à la source permet de diminuer la quantité de matières résiduelles générées. La **réutilisation** (réemploi) permet d'utiliser plus d'une fois les objets et à prolonger leur durée de vie utile. Le **recyclage** des matières résiduelles permet de leur donner une seconde vie en réintroduisant ces matières dans un processus de fabrication. La récupération doit être envisagée après la réduction à la source et la réutilisation, car elle implique des coûts environnementaux et économiques (collecte, transport, traitement).

La mise en place de **critères d'achat écologique** permettra de concrétiser le troisième engagement de la politique environnementale. Le succès de cet engagement dépendra principalement des personnes responsables des divers achats de la MRC, mais chacun peut y contribuer en appliquant le principe des 3R. Un achat peut être considéré écologique s'il respecte le plus grand nombre possible des critères ci-dessous. Il devrait :

- Être réutilisable ou contenir des parties réemployables;
- Être récupérable; 
- Contenir des matières recyclées; 
- Utiliser les ressources de manière efficace (ex. : imprimante permettant des impressions recto verso);
- Engendrer moins de sous-produits polluants et présenter moins de risques pour la sécurité pendant son utilisation et son élimination (ex. : savon sans phosphore);
- Avoir une longue durée de vie et pouvoir être réparé de manière économique et efficace plutôt que d'être remplacé.

De plus, une préférence devrait être accordée aux fournisseurs :

- Locaux;
- Qui utilisent des produits et des modes de production qui respectent l'environnement;
- Qui utilisent des matériaux d'emballage réutilisables, récupérables ou pouvant être retournés au fournisseur.

À titre informatif, certains produits possèdent des étiquettes environnementales. Par exemple, il suffit de favoriser, lorsque c'est possible, l'achat de produits portant les logos suivants :

Choix environnemental



Permet d'identifier les produits et services qui sont moins nocifs pour l'environnement.

Energy Star



Permet de repérer facilement les produits à rendement énergétique optimal offerts sur le marché.

Green Seal



Permet d'identifier les produits ayant moins d'impact négatif sur l'environnement que d'autres produits apparentés.

**Ruban de Möbius
(sur fond blanc)**



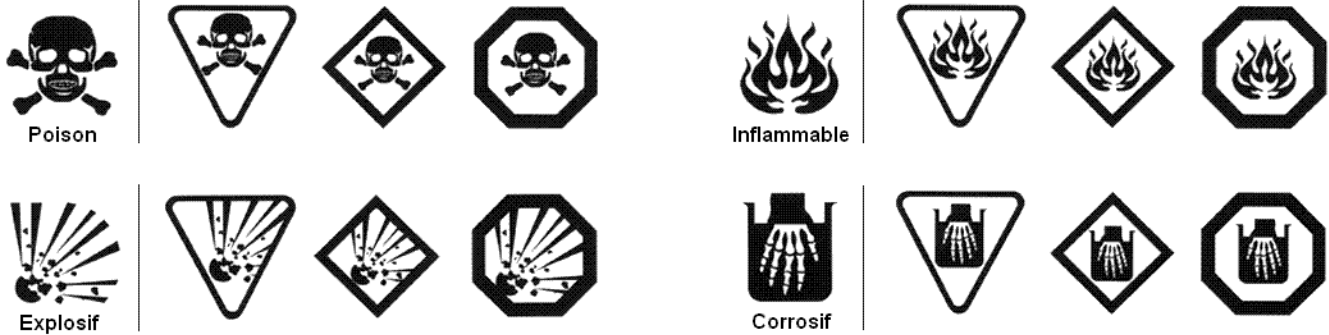
Indique que le produit peut être recyclé là où les installations le permettent. Il peut y avoir un chiffre à l'intérieur des flèches.

**Ruban de Möbius
(sur fond noir)**



Indique que le produit contient des matières recyclées, dont la teneur est parfois mentionnée soit à l'intérieur des flèches, soit expliquée à côté du symbole.

Pour ce qui est des produits domestiques dangereux, il est préférable d'éviter l'achat de produits portant les symboles ci-dessous. Fait important à noter, plus le risque est grand, plus le symbole a d'angles.



Plan de mise en œuvre sur deux ans

Actions proposées	Année d'application	Responsable de l'application
Information et sensibilisation		
Nommer une personne ou une équipe responsable de la mise en œuvre des actions.	An 1	
Informers les membres du conseil et le personnel de la MRC de l'adoption de la politique et les sensibiliser au principe des 3R.	An 1	
Informers les membres du conseil et le personnel de la MRC de l'adoption des critères d'achat écologique et les sensibiliser à l'utilisation de produits écologiques, locaux et équitables.	An 1	
Informers les membres du conseil et le personnel de la MRC des matières acceptées dans la collecte sélective.	An 1	
Réduction à la source		
Papeterie et fournitures de bureau		
Imprimer et photocopier les documents recto verso.	An 1	
Distribuer les dépliants, les feuillets d'information et les notes des rencontres à ceux qui manifestent un intérêt pour cette documentation.	An 1	
Mettre en page les documents de façon à minimiser la consommation de papier (tout en tenant compte de la lisibilité) : réduction de la taille de police, des marges et des espaces blancs.	An 1	
Favoriser l'utilisation du courriel pour les avis de convocation et des confirmations de rencontre plutôt que le télécopieur.	An 1	
Opter pour la réception de bulletins électroniques au lieu de papier.	An 1	
Revoir la liste des abonnements et, le cas échéant, annuler ceux qui ne sont pas nécessaires. Dans un deuxième temps, s'assurer de recevoir seulement une copie des périodiques auxquels est abonnée la MRC.	An 1	
Imprimer en mode d'économie d'encre lorsque la qualité d'impression supérieure ou normale n'est pas requise.	An 1	
Réduire l'utilisation des impressions couleur.	An 1	
Éviter, lorsque possible, l'usage de chemises et d'étiquettes autocollantes pour remettre les documents de réunions.	An 1	
<i>Réduire l'utilisation du papier lors des réunions en favorisant l'usage de documents informatiques.</i>	An 2	
<i>Réduire le plus possible l'utilisation de fiches en plastique pour regrouper les documents.</i>	An 2	
Coin repas et pause-café		
Utiliser des pots d'eau plutôt que des bouteilles d'eau lors des réunions.	An 1	
Favoriser l'achat de litres de lait plutôt que de contenants individuelles (crémets).	An 1	
<i>Éviter d'utiliser de la vaisselle et des ustensiles jetables, des bâtonnets en plastique ou en bois, des serviettes en papier, etc. lors des pauses-café et des repas.</i>	An 2	
<i>Utiliser des verres réutilisables plutôt que jetables.</i>	An 2	
<i>Remplacer les verres à café jetables par des tasses réutilisables.</i>	An 2	
<i>Se servir de cuillères réutilisables pour le café plutôt que de bâtonnets jetables.</i>	An 2	
<i>Utiliser des contenants réutilisables ou recyclables pour les repas et les pauses-café lors des réunions.</i>	An 2	

Actions proposées	Année	Responsable de l'application
Réduction à la source (suite)		
Gestion de la bâtisse		
Fermer les lumières et l'équipement (photocopieur, ordinateur, écran, etc.) lorsqu'ils ne servent pas.	An 1	
Participer aux collectes spéciales (feuilles mortes).	An 1	
Vérifier la possibilité de remplacer les essuie-tout des salles de toilette par des sècheurs à air chaud.	An 2	
Assurer une bonne gestion du système de ventilation afin d'éviter les pertes d'énergie (ex. : chauffer en même temps que la climatisation).	An 2	
Réutilisation / recyclage		
Papeterie et fournitures de bureau		
Réorganiser les armoires de la papeterie afin d'encourager la réutilisation du matériel usagé (ex. : chemise, enveloppe, papier utilisé sur le recto, etc.)	An 1	
Vérifier la possibilité d'utiliser le côté vierge des feuilles imprimées comme papier brouillon ou pour la transmission et la réception de télécopies.	An 1	
Matériel informatique		
Vérifier s'il est possible d'effectuer le remplissage des cartouches d'encre ou d'utiliser des cartouches réusinées.	An 1	
Se départir adéquatement du matériel informatique périmé et de tout autre produit pouvant présenter un risque pour l'environnement.	An 1	
Achats écologiques		
Avant l'achat		
Vérifier l'inventaire des fournitures avant de procéder à l'achat de nouveaux produits.	An 1	
Vérifier si le matériel informatique existant peut être mis à niveau, avant d'acheter du nouveau matériel.	An 1	
Vérifier si le produit peut se réparer à moindre frais que l'achat d'un produit neuf.	An 1	
Vérifier la possibilité d'acheter certains produits en vrac.	An 2	
Lors de l'achat		
Choisir des articles permanents et durables de qualité et éviter les produits jetables.	An 1	
Acheter des produits à rendement énergétique élevé pour diminuer la consommation d'énergie (ex. : produit Energy Star).	An 1	
Encourager l'achat de produits portant une étiquette environnementale.	An 1	
Favoriser les fournisseurs locaux lorsque possible.	An 1	
Éviter d'acheter des produits toxiques ou en aérosol.	An 1	
Acheter des produits récupérables.	An 2	
Acheter des produits contenant des matières recyclées (ex. : crayon).	An 2	
Choisir des produits dont l'emballage est réduit au minimum. En second lieu, choisir des produits dont l'emballage est réutilisable, récupérable ou pouvant être retournés au fournisseur.	An 2	
Exemples concrets d'achat à réaliser		
Acheter des piles rechargeables.	An 1	
Acheter du papier contenant une haute teneur de matières recyclées, entre autres pour la production de documents, de bulletins et autres rapports qui seront diffusés.	An 2	
Éviter autant que possible le papier blanchi.	An 2	
Acheter du papier hygiénique fait de fibres recyclées.	An 2	